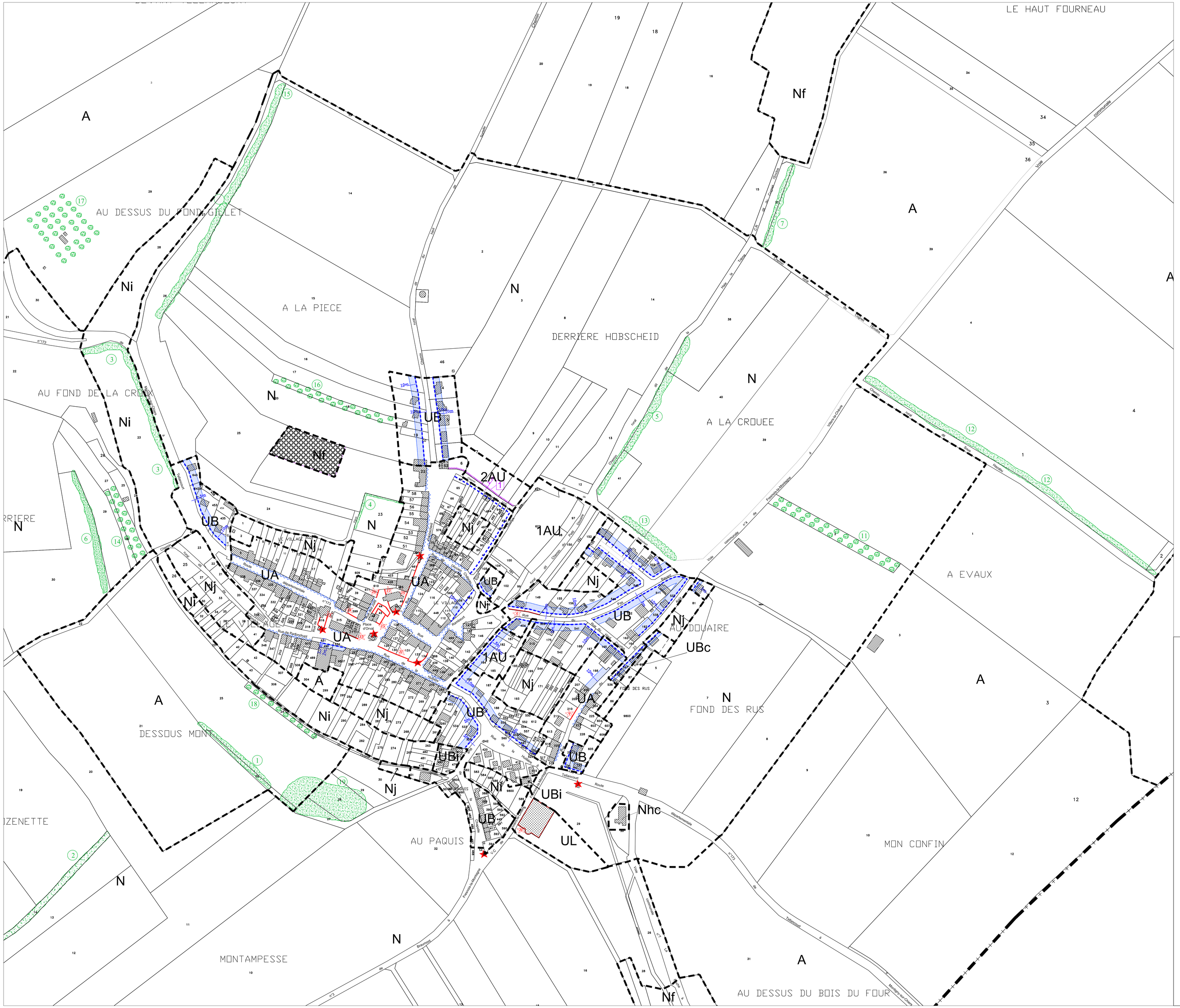

DEPARTEMENT DE LA MEURTHE ET MOSELLE

Projet :	**FRESNOIS-LA-MONTAGNE PLU**
Mission :	**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**
Document :	**ZONAGE**
N° Document :	**Planche 2**

planche 1

planche 2

- Limite communale
- Découpage de zones
- Emplacements réservés
- Eléments bâtis
- Eléments végétaux
- Murs en pierres sèches
- Règles architecturales particulières
- Recul obligatoire
- Zone d'Implantation Obligatoire des Façades
- Espaces Boisés Classés

Eléments du paysage protégés au titre de l'article L123-1-5-7 du code de l'urbanisme.

UA : Centre Ancien.
UB : Zone d'extensions récentes.
UBc : -Secteur périmètre de protection de captage.
UBi : -Secteur inondable.
UL : Zone de loisirs.
1AU : Zone d'urbanisation future à court terme.
2AU : Zone d'urbanisation future à long terme.
A : Zone agricole
N : Zone naturelle
Nj : -Secteur de jardins.
Ni : -Secteur inondable.
Nh : -Extensions mesurées des constructions existantes
Nhc : -Extensions mesurées des constructions existantes en périmètre de protection des captages.
Nf : -Secteur de forêt.
Nag : -Secteur de diversification agricole.
Ne : -Secteur d'équipements publics.

Echelle : 1/2 000

Document conforme à celui annexé à la DCM du 13-01-14 portant approbation de l'élaboration du PLU.

Signature du Maire:

Arrêté le 13/01/2014

ESpace & TERRitoires
Etudes et conseils en urbanisme et aménagement

ESpace & TERRitoires
Centre d'Affaires Ariane
240 rue du Cumène
54 230 Neuves-Maisons
Tel : 03.83.50.53.87 Fax : 03.83.50.53.78